

Lettre au Président de l'Assemblée nationale du Québec | Demande de révision du plan/sécurité de l'ANQ

Transmis par courriel le 25 juin 2011 à 11h59 | presidentcabinet@assnat.qc.ca

Lévis, 25 juin 2011

Présidence de l'Assemblée nationale du Québec

M. Jacques Chagnon

Député de Westmount—Saint-Louis
Parti libéral du Québec
Président de l'Assemblée nationale
Président de la Commission de l'Assemblée nationale
Président de la Sous-commission de la réforme parlementaire

M. le Président de l'Assemblée nationale du Québec

Nous réclamons le respect de la démocratie et le respect de son principe premier, à savoir le libre et responsable exercice de la liberté d'expression citoyenne sur la **Place du peuple souverain du Québec** | Parvis de l'ANQ, ce, en tout temps et à plus forte raison pendant les festivités entourant la Fête nationale du Québec les 23 et 24 juin.

Cette liberté a été limitée et contrée de façon indue et inacceptable et le 23 juin 2011 alors que vos services de sécurité nous ont interdit l'accès de cette place signalétique entre toutes quant à la démocratie québécoise, savoir, le parvis de l'Assemblée nationale du Québec. Quant à elle, la Ville de Québec a refusé de nous accorder un permis afin d'accéder à cette place.

Le **Rapport d'activité** ci-joint au format .pdf en fait foi et réclame que soit modifié ce plan sécurisant les lieux à l'avenir afin de ne plus imposer de telles restrictions qui contredisent les principes fondamentaux de la démocratie québécoise et afin que l'ANQ s'assure que tout autre autorité ne limite pas indument cette liberté d'expression qui fête ce que nous sommes, un peuple souverain et démocratique.

Nous EXIGEONS un libre accès à la **Place du peuple souverain du Québec** | Parvis de l'ANQ, en tout temps dans des conditions et selon un aménagement qui ne menacent pas la sécurité des personnes et l'intégrité des lieux publics et privés de la Colline parlementaire sans pour autant limiter de manière inacceptable l'accès à ce haut lieu de la démocratie québécoise. Un nouveau plan d'aménagement doit être mis en place pour que les responsables de la sécurité de l'ANQ et de la Ville de Québec dont est responsable l'ANQ, cessent de contredire, limiter indument, imposer des contraintes exagérées sans motif à nos collectives libertés d'expression démocratique et citoyenne.

Luc Archambault, Capitale nationale du Québec | **Denis Julien**, Chaudière-Appalaches,
CPCA | Collectif **PAROLE citoyenne en ACTE** | Québec |

Le plan/sécurité 2011 de l'ANQ et de la Ville de Québec limite indument et sans motif sérieux la liberté d'expression démocratique citoyenne, [Place du peuple souverain du Québec](#) | Parvis de l'ANQ.

Un plan de sécurité en ce lieu a pour but de protéger l'ANQ et de sécuriser ses abords en cas de rassemblement citoyen, non pas pour but de limiter le libre exercice de l'expression démocratique citoyenne. Ce qui a été le cas en 2011 de la part des autorités responsables de la sécurité l'ANQ et de la direction du [Bureau du développement touristique et des grands événements](#) de la Ville de Québec.

En 2011, dans la plus grande indifférence des autorités, des médias, de la députation, des organisations civiles du peuple souverain du Québec, les technocrates responsables de la sécurité de l'ANQ et de la Ville de Québec ont imposé des contraintes inacceptables à liberté d'expression démocratique des Québécois, non sans défigurer la beauté et la Majesté de ce haut lieu de la démocratie québécoise.

L'Assemblée nationale a interdit l'accès à la [Place du peuple souverain du Québec](#) | Parvis de l'ANQ. La ville de Québec interdisant l'accès aux abords du parvis a refusé de délivrer un permis. Ce plan/sécurité a prévu un périmètre de sécurité qui embastillait l'ANQ comme si nous vivions sous État de siège. Est-ce le cas dans cet État du Québec/Canada à la démocratie tronquée de la base au sommet ? Il faut protéger l'ANQ siège de ce pouvoir sous tutelle du peuple ?

En vertu de ce plan/sécurité on a interdit la tenue de la Manif 2324 prévue pour être tenue devant ce haut de la démocratie québécoise. C'est un plan de sécurité exagérément restrictif qu'on a refusé de modifier le 16 mai et le 16 juin 2011. Un plan qui a servi de prétexte pour limiter indument l'expression démocratique citoyenne, obligeant le rassemblement sans permis puisqu'on a refusé de les délivrer à temps pour organiser et publiciser l'événement. Une incertitude, puis le refus de permis a fait se désister des personnes et organismes ayant accepté d'y participer en empêcher de diffuser une invitation claire. Ce qui a privé les citoyens de leur droit constitutionnel de prendre parole citoyenne sur la [Place du peuple souverain du Québec](#) devant l'ANQ ce haut lieu signalétique de la démocratie québécoise, la veille ou le jour de sa Fête nationale.

Sur place, on a interdit l'accès au parvis de l'ANQ à la [Manif 2324](#) et on leur a accordé la permission de s'installer au sommet Nord-Est de ce périmètre de sécurité. Sur place on a toléré que s'installe la **VIGILE ad hoc** du 23 juin. Non sans que la sécurité de l'ANQ interdise l'accès à son parvis.

Ce plan doit être revu et corrigé pour l'avenir. Non seulement pour sécuriser l'ANQ et ses abords sans contraintes indues à la liberté d'expression démocratique, mais aussi pour préserver la Majesté et la beauté de ce haut lieu de la démocratie québécoise et celles de la Ville de Québec. Ce qu'on n'a pas fait.

Pour justifier abusivement cette logique d'État de siège, on n'a rien trouvé de mieux que d'entourer la Fontaine de Tourny de tentes pour les services d'urgence ; que de placer dans cet axe de la perspective centrale de la tour de l'ANQ, des... toilettes, un conteneur.

La Majesté et la beauté de cette [Place du peuple souverain du Québec](#) sur le Parvis de l'ANQ méritent mieux que des toilettes, des tentes qui masquent la Fontaine de Tourny, des conteneurs de recyclage et des stands à hot-dogs.

Par | le CPCA | Collectif [PAROLE citoyenne en ACTE](#) | Québec |

Luc Archambault, Capitale nationale du Québec | **Denis Julien**, Chaudière-Appalaches

Pièces jointes ici-bas : photos, plans et propositions de modification du plan-sécurité 2011 abusif.

Implantation dans l'axe central des tentes des services d'urgence.



Perspective centrale
qui masque la fontaine



On parle de la direction
Développement... **touristique**
et des grands événements
de la [Ville de Québec](#)
ville du Patrimoine mondial...

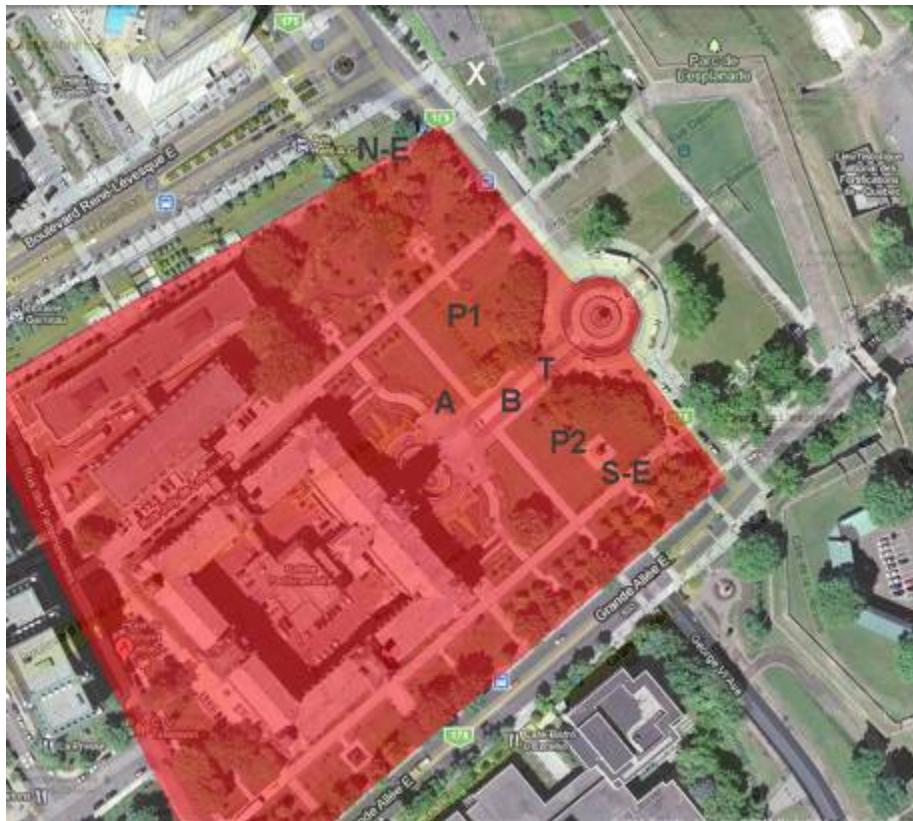


Implantation de toilettes dans ce même axe central



PLAN de sécurité 2011 | Zone de sécurité exagérément étendue

Une contrainte indue à la liberté d'expression démocratique.



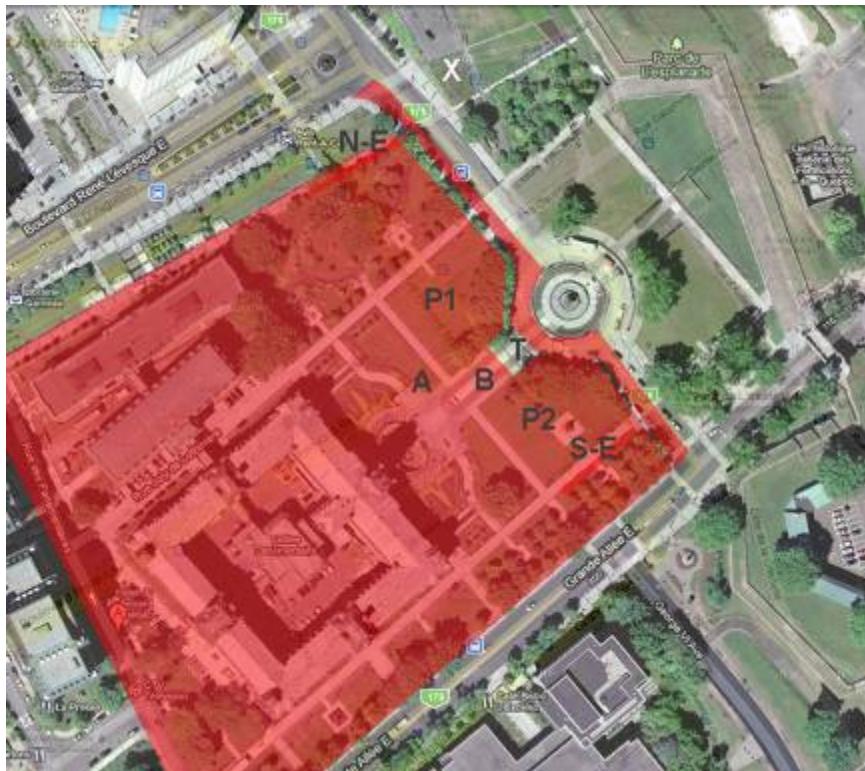
La [MANIF 2324](#) a été permise en X coin Nord-Est du périmètre (Photo vue de la fontaine de Tourny)



Une tolérance *de facto* a permis sur place seulement l'accès au trottoir bordant le terrain de l'ANQ (en T sur le plan ; T pour trottoirs)

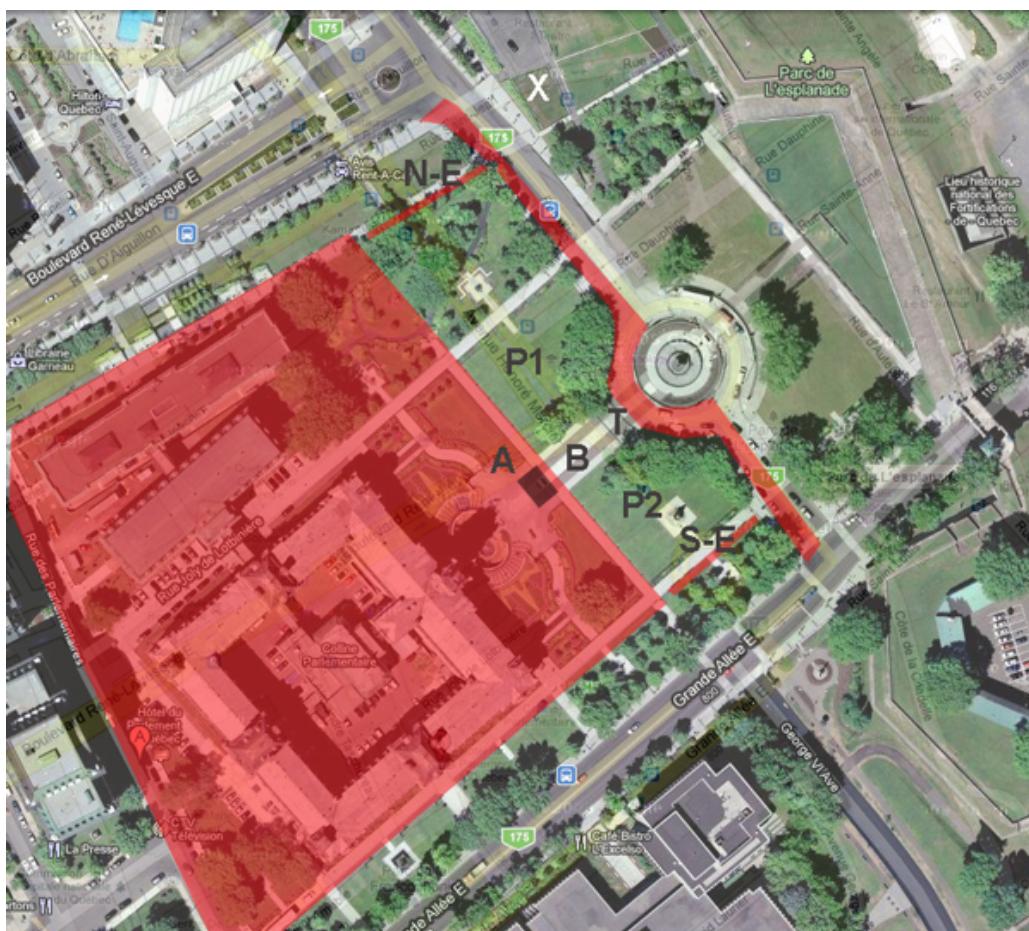
L'ANQ a interdit l'accès à la [**Place du peuple souverain du Québec**](#) (en B sur le plan). Refilant l'interdit d'accès à ses abords à la Ville de Québec, puisqu'il s'agit de son trottoir. Ce qu'elle a fait de *jure*, mais permis *de facto* sur place à la [**VIGILE ad hoc du 23 juin 2011**](#), mais pas à la [**MANIF 2324**](#).

Ce qui a limité gravement l'expression démocratique citoyenne puisque nous n'avons pu, faute d'accès libre, annoncer, la tenue de l'événement. Pareillement pour la [**MANIF 2324**](#). Pire, on lui a interdit l'accès aux abords du parvis de l'ANQ (en X sur le plan à l'extérieur Nord-Est de la zone de sécurité).



Plan de sécurité respectant la liberté d'expression démocratique.

Accès libre à la [Place du peuple souverain du Québec](#) | Parvis de l'ANQ (en B sur le plan)



Même au plus fort des manifestations contre le Bill 63 alors que des milliers de personnes manifestaient devant l'ANQ on n'a pas établi un si grand périmètre de sécurité. Pourquoi faudrait-il aujourd'hui imposer une telle limite à la liberté d'expression démocratique que celle qu'ont voulu imposer en 2011 l'ANQ et la Ville de Québec ?

Même si devait se reproduire ce qui s'est produit déjà devant l'ANQ, pourquoi faudrait-il craindre à ce point que les Québécois(es) s'en prennent à l'ANQ ? Et si tant était, encore faudrait-il que la menace existe. Si tant était, le plan proposé permet de prendre en compte une telle éventuelle menace. Ce plan permet à l'ANQ et à la Ville de Québec de cesser de limiter indument le principe démocratique fondamental du respect de la liberté d'expression citoyenne.

Une zone sécurisée minimale est conservée autour de l'ANQ et pour faire circuler les services d'urgence sur Honoré-Mercier entre René-Lévesque et Grande-Allée (ombragé en rouge). Une zone tampon permet le respect de la démocratie tout en prévoyant le pire (B, T, P). Le périmètre est perméable dans cette zone tampon. Il peut être fermé à l'entrée en cas de menace à la sécurité des biens et des personnes aux portes d'accès Nord et Sud-Est.

En A, est installée une scène, pour des prestations *manifestives* de parole citoyenne et de musique engagée. Comme cela a pu être le cas pour la manifestation chrétienne du 4 juin 2011 Cf [photos](#). Un tel plan a été proposé le jeudi 16 juin au directeur du *Bureau du développement touristique et des grands événements* Étienne Talbot qui a refusé de le considérer.

La Ville de Québec refuse l'accès le 23 juin au parvis de l'ANQ |
la Place du peuple souverain du Québec | 2011 06 20

La direction du *Bureau du développement touristique et des grands événements* de la Ville de Québec a oublié que l'édifice en face de la fontaine de Tourny était l'Assemblée nationale du Québec quand elle a fait ses plans il y a six mois, pour installer devant ce haut lieu de la démocratie québécoise, des... toilettes en grand nombre, des kiosques de vente de bière et une infirmerie, sans prévoir un accès à son parvis, la **Place du peuple souverain du Québec**, afin qu'on puisse y accéder sans contrainte indue sur le droit d'y faire Acte de parole citoyenne. La démocratie, ça se fête ! À plus forte raison le jour de la fête nationale des Québécois,es.

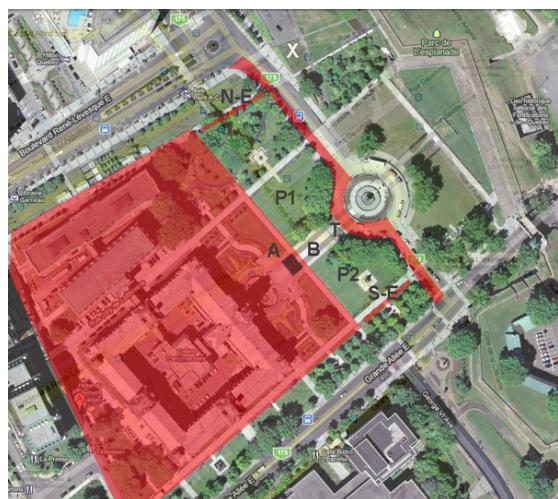
En mai dernier un groupe s'est présenté pour demander un accès à cette place de 15h à 17h la veille de la fête nationale le 23 juin 2011. Comme on n'avait pas prévu la chose, la Ville de Québec n'a pas changé ses plans et n'a pas considéré que son omission contredisait le respect de la plus élémentaire démocratie qui fait de l'ANQ le lieu signalétique de l'expression démocratique citoyenne. Rien n'a été fait pour corriger ces plans irrespectueux.

Une semaine avant l'événement, une nouvelle demande a été adressée à la direction, protestant contre cette contrainte indue à la liberté d'expression démocratique. Une proposition a été acheminée afin de trouver une solution. Aujourd'hui, lundi 20 juin, réponse irrévocable de la direction. Pas question pour elle de changer ses plans irrespectueux pour respecter le fait que l'ANQ est bel et bien le haut lieu de l'expression démocratique du peuple souverain du Québec, ce, même la veille et le jour de la fête nationale des Québécois,es et que d'en restreindre indument l'accès est inapproprié.

Fêter la démocratie librement le 23 juin **Place du peuple souverain du Québec**

Nous protestons et réclamons le respect du caractère sacré de cet espace signalétique irremplaçable de l'expression démocratique des Québécois,es. Nous réclamons le fait qu'il soit accessible en tout temps pour accueillir telle expression citoyenne dans la Capitale nationale du Québec. Comme nous y sommes accueillis tous les samedis depuis le 19 février dernier à 14h dans le cadre de l'**Opération VIGILE du samedi** | Québec | Montréal | Mont St-Hilaire | Gatineau.

Nous voulons en faire une zone de PAROLE CITOYENNE **libre de toute intoxication** le 23 juin, vigile de la fête nationale du peuple **démocratique** et souverain du Québec.



Accès libre au Parvis de l'ANQ

Ombragé en rouge :

1. un passage/sécurité sur l'avenue Honoré-Mercier, entre Boul. René-Lévesque et Grande Allée E
2. un périmètre de sécurité autour de l'ANQ ;
3. **B Place du peuple souverain du Québec**
4. **A** scène (comme le 4 juin 2011 pour les chrétiens)
5. **P1 et P2** pelouses à protéger si possible ;
6. **T** accès par les trottoirs ;
7. **N-E S-E** Clôtures avec accès Sud et Nord ;
8. **N-E** point de rassemblement et porte d'entrée Nord Est | Angle Bd René Lévesque/ Av. Honoré-Mercier

CPCA | Collectif PAROLE citoyenne en ACTE | Québec |
Luc Archambault, Capitale nationale du Québec | Denis Julien, Chaudière-Appalaches
et le Collectif Peuple en marche pour son avenir